Image not found or type unknown

Vente de notre maison pour en acheter une autre

Par **Le cervolant**, le **28/04/2014** à **16:44**

Bon Jour![smile3]
Nous sommes propriétaires d'une maison qui est terminée de payer.
Nous envisageons d'acheter une autre maison.
Quelle est la procédure à effectuer vis à vis du vendeur de la maison que nous allons visiter prochainement?
Existent-il des documents à produire au vendeur de notre future maison qui précisent que nous ne pourrons acheter sa maison que lorsque nous aurons vendu la notre?
[smile33]
Merci pour votre réponse!
Bonne journée à Vous!
Le cervolant!

Par **Jibi7**, le **28/04/2014** à **17:12**

[smile25]Mr Cadetrousselle...

A part si vous avez deja un acheteur serieux pour votre bien votre formule reste a inventer.. imaginez quelle embrouille vous créez!
En fait la seule solution est le prêt relais accordé par votre banque s'il le juge possible mais qui risque de vous couter cher

Par **youris**, le **28/04/2014** à **20:45**

bjr,
juridiquement cela est possible dans la limite ou les conditions de vente de votre bien sont nettement définies et ne dépendent pas de votre seule volonté (conditions potestatives).
ensuite il vous faudra trouver un acquéreur assez naïf ou peu informé pour acquérir un bien avec une telle condition.
cdt

Par **janus2fr**, le **29/04/2014** à **08:01**

Bonjour,
Il est assez courant de signer un compromis de vente pour acheter un bien avec condition suspensive de vente d'un bien au préalable.
Bien entendu, cela nécessite l'accord du vendeur...
Il faut cependant faire attention à la rédaction de la clause qui doit être "simplement" potestative et non "purement" potestative...

@ youris, il semble y avoir un malentendu, ce qui est demandé c'est de mettre une condition à l'achat du nouveau bien, pas à la vente de l'ancien. L'acquéreur de la maison actuelle de Le cervolant n'a donc pas besoin d'être naïf...

Par **Le cervolant**, le **01/05/2014** à **09:40**

[smile36]Bon Jour à Vous!
Merci à Jibis7,Youris et Janus
pour avoir participé à l'éclairage de ma lanterne!
Bonne journée à Vous!
Le cervolant...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés